

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
13 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2024D120

OBJET :

26. PERSONNEL COMMUNAL. CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PÛ ÊTRE RECRUTÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LA LOI (article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique – recrutement d'agents contractuels)

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 059-21590400420240919-2024D120-DE

L'an deux mil-vingt-quatre, le dix-neuf SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. LAPIERRE Julien – Mme BLANQUART Marine – M. VERMEESCH Olivier – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BILLIAU Marie-Françoise, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. CITERNE Joël
M. BEZILLE Marc, **procuration** à Mme PENIN-CŒUR Thérèse
M. LORIDAN Bernard, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
M. TREDEZ Alain, **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 7 septembre 2023, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'un poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique option musique à 6 h/semaine, emploi permanent pour assurer les cours de guitare au sein de l'école de musique municipale (catégorie B) qui faute de profil de fonctionnaires équivalents, pouvait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8-2° du code de la fonction publique.

Suite aux candidatures reçues et aux inscriptions pour la saison 2024-2025, il est proposé de modifier le temps de travail de ce poste à 8h/semaine au lieu de 6h/semaine. Cette augmentation permettra de regrouper en cours collectifs les élèves. L'année écoulée n'a permis que des cours individuels.

Il s'agit d'emploi permanent avec une spécificité liée à la pratique de certains instruments de musique.

Face aux difficultés de recrutement et à l'infructuosité constatée des candidatures de fonctionnaires ayant le concours territorial, il est suggéré de permettre le ~~les~~ 3 recrutements sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier de l'obtention d'un diplôme universitaire de musicien intervenant ou d'une expérience significative sur un tel poste ou d'un très bon niveau de musicien permettant de pouvoir enseigner ces instruments et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Comité Social Territorial a été consulté en date du 17 septembre 2024 et a émis un avis favorable.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 03.10.2024

ID : 059-21599-1004-20240919-2024D120-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

OBJET : 26. PERSONNEL COMMUNAL. CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PÙ ÊTRE RECRUTÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LA LOI (article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique – recrutement d'agents contractuels)

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'1 emploi permanent à temps non complet 1 poste à 8h/semaine d'assistant territorial d'enseignement artistique option musique sur lequel, qui, faute de profils de fonctionnaires équivalents, pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique ;
- de supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique à raison de 6h/semaine.

Le tableau des effectifs est alors mis à jour en ce sens.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.